

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 20 novembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Christophe DE PIETRO - Arlette FRUCTUS - Patrick GHIGONETTO - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Claude GAUDIN représenté par Lionel ROYER-PERREAUT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Roland BLUM - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Eric DIARD - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Eric LE DISSES - Jérôme ORGEAS - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 004-1428/15/BC

**■ Réforme d'engins, de poids lourds, de véhicules et équipements de la
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
DGPROP 15/13958/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dispose d'un parc diversifié d'engins, de poids lourds, de véhicules légers et d'équipements lui permettant d'exercer ses compétences dans les domaines variés de la propreté urbaine, de la voirie, de la circulation...

Compte tenu de l'ancienneté et du kilométrage important de certains de ces véhicules et équipements il est nécessaire de les retirer de l'inventaire du patrimoine de La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

**Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 23 novembre 2015**

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de prononcer la réforme des engins, de poids lourds, des véhicules légers dont la liste est indiquée ci-dessous, compte tenu de leur ancienneté et de leur kilométrage important.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la réforme des véhicules et équipements indiqués dans le tableau ci-dessous :

Matériel de propreté et divers						
N° Symb	N° immat	N° de série	Type	Marque	Libellé véhicule	Date mise en circulation
AR0133	SANS	W0951025050K51391	HY1251	ROLBA	ARROSEUSE HYDROSTATIQUE 2000L ROLBA	27/10/2005
BA0188	SANS	NA4M380005	EURO IV	MATIS	BALAYEUSE MATIS- COMPACTE MILLENIUM 4m3	25/02/2008
BA0200	SANS	WSVS2R2S181702706	220	SCHMIDT	BALAYEUSE SCHMIDT- SWINGO 2m3	02/04/2009
VU0079	0722AZL13	VF654ANA000032551	54ANA1	RENAULT	VEHICULE UTILITAIRE RENAULT MASCOTT	05/01/2007

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 23 novembre 2015

Matériel de collecte						
N° Symb	N° immat	N° de série	Type	Marque	Libellé véhicule	Date mise en circulation
CF5100	0788AVQ13	VWASDFTL063833465	SDFTL03525	NISSAN	BENNE COLLECTE 4M3 PROVENCE BENNE	07/07/2006
CF5102	0618AWC13	VWASDFTL063833468	SDFTL03525	NISSAN	BENNE COLLECTE 4M3 PROVENCE BENNE	28/07/2006
CF5105	0328AWM13	VWASDFTL063833744	SDFTL03525	NISSAN	BENNE COLLECTE 4M3 PROVENCE BENNE	18/08/2006
CF5112	0254AXN13	VWASDFTL063836454	SDFTL03525	NISSAN	BENNE COLLECTE 4M3 PROVENCE BENNE	04/10/2006
BO0557	9056YX13	VF622ACB000100474	22ACB1	RENAULT	BENNE COLLECTE EUROVOIRIE 16M3	24/10/2002
BO0585	1737ZW13	VF622ACB000101068	22ACB1	RENAULT	BENNE COLLECTE EUROVOIRIE 16M3	06/01/2004
BO0586	1739ZW13	VF622ACB000101066	22ACB1	RENAULT	BENNE COLLECTE EUROVOIRIE 16M3	06/01/2004
BO0589	1747ZW13	VF622ACB000101063	22ACB1	RENAULT	BENNE COLLECTE EUROVOIRIE 16M3	06/01/2004
BO0590	1751ZW13	VF622ACB000101061	22ACB1	RENAULT	BENNE COLLECTE EUROVOIRIE 16M3	06/01/2004
BO0591	1753ZW13	VF622ACB000101060	22ACB1	RENAULT	BENNE COLLECTE EUROVOIRIE 16M3	06/01/2004
BO0593	1590ZW13	VF644ACA000006699	ACA6	RENAULT	BENNE COLLECTE EUROVOIRIE 12M3	06/01/2004
BO0612	0298ABN13	VF644ACA000008572	44ACA633CC	RENAULT	BENNE COLLECTE EUROVOIRIE 10M3	27/05/2004
BO0614	0309ABN13	VF644ACA000008610	44ACA633CC	RENAULT	BENNE COLLECTE EUROVOIRIE 10M3	27/05/2004
BO0627	0981ALR13	VF622ACB000102008	22ACB1	RENAULT	BENNE COLLECTE GEESINK NORBA 16M3	19/07/2005
BO0648	0577ARJ13	VF644ACA000015613	44ACA5	RENAULT	BENNE COLLECTE FAUN 12M3	20/02/2006

Article 2 :

La recette sera constatée au Budget de la Communauté Urbaine – Sous-Politique G120 – Nature 7788.

Pour Visa
La Conseillère Déléguée
Propreté - Gestion des déchets

Monique CORDIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 23 novembre 2015